

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20240307-2024-06-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2024

Publication : 07/03/2024

**OBJET :**  
**Communication relative  
à l'évolution de  
l'organisation des  
services**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt-sept février, se sont réunis à 10h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Étaient présents :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*François-Marie DIDIER,*  
*Patrick OLLIER,*

**Au titre du Conseil de Paris :**

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En téléconférence :

*Josiane FISCHER,*  
*Denis LARGHERO*

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Chantal DURAND*

En téléconférence :

*Jean-Pierre BARNAUD*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En téléconférence :

*Philippe GUNDALL,*  
*Jean-Michel VIART*

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

En téléconférence :

*Jean-Yves MARIN*

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Régis SARAZIN*

**Au titre de de la Région Grand Est :**

En téléconférence :

*Annie DUCHENE*

Nombre des membres composant le Comité syndical .....	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance .....	11
Représentés par mandat .....	8
Absents .....	12

**Étaient absents excusés :**

*Christophe NAJDOVSKI,  
Sylvain RAIFAUD,  
David ALPHAND,  
Jean-Noël AQUA,  
Pierre RABADAN,  
Pénélope KOMITÈS,  
Dan LERT,  
Jérôme LORIAU,  
Jean-Michel BLUTEAU,  
Magalie THIBAULT,  
Mohamed CHIKOUCHE,  
Laurence COULON,*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*Vincent BEDU donne pouvoir à Jean-Yves MARIN  
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Chantal DURAND  
Philippe GOUJON donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER  
François VAUGLIN donne pouvoir à Jean-Yves MARIN  
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO  
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Denis LARGHERO  
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Chantal DURAND*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur DIDIER a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

La mise en œuvre du projet et des ambitions portées par l'établissement nécessite de faire évoluer l'organisation de ses services.

Dans le cadre de la lutte contre les inondations et de la prévention de ce risque, la nécessaire complémentarité entre l'action des lacs-réservoirs, du casier pilote de la Bassée et des zones d'expansion de crues (ZEC) conduit à renforcer les synergies entre les actions portées jusqu'à présent par la Direction de la Bassée et de l'hydrologie (DBH) et celles portées par la Direction de l'appui aux territoires (DAT).

Première ZEC majeure en construction, le chantier du casier pilote de la Bassée permet de développer en interne une expertise sur la conduite en maîtrise d'ouvrage de chantier de ce type, expertise qui pourrait être mobilisée pour la mise en œuvre du plan d'actions relatif aux ZEC. De même, la juste appréhension de la dimension hydrologique des ZEC appelle un travail en proximité avec le service hydrologie de la DBH. Aussi, afin de faciliter ces échanges, des mutualisations ou transferts de compétences et le travail en mode projet, il est envisagé de regrouper ces entités au sein d'une même direction. Cela permet également d'anticiper l'évolution du projet de casier pilote, dont le chantier se terminera début 2025 et dont l'exploitation sera alors confiée à la Direction des aménagements hydrauliques (DAmH). L'étape d'évaluation du projet, de sa conception à la réception des travaux, pourra alors débiter.

De la même façon, les Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) sont des outils indispensables à la mobilisation des acteurs locaux en créant les conditions de structuration de la maîtrise d'ouvrage locale, d'émergence et de financement des projets par l'État (fonds Barnier). C'est dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes que le casier pilote de la Bassée est financé et doit être évalué. Les PAPI facilitent par ailleurs l'émergence de projets de ZEC.

Afin de renforcer l'efficacité de l'action de Seine Grands Lacs, **l'objectif est donc de créer une direction de l'action territoriale et de l'hydrologie**, qui portera à la fois, le chantier de la Bassée, les zones d'expansion de crue, les programmes d'actions de prévention des inondations, la cellule d'accompagnement et les études hydrologiques.

L'EPTB reposera ainsi sur les directions ressources, la direction de la communication, la direction du secrétariat général et deux directions opérationnelles : la direction des aménagements hydrauliques (DAmH) en charge de l'exploitation, la modernisation et la sécurité des lacs-réservoirs et cette nouvelle direction de l'action territoriale et de l'hydrologie (DATH).

Enfin, l'avenir de l'établissement et de son action doit faire l'objet de réflexions spécifiques qui seront menées directement autour du Directeur général des services. Pour ce faire, un poste de Directeur de la Prospective, chargé des milieux aquatiques, sera créé. Ce dernier aura un rôle de conseil sur les enjeux et missions à investir, le positionnement, la gouvernance et les opportunités de financement de l'établissement. Il portera également au nom de l'établissement, les projets au service des territoires qui concourent à la qualité de l'eau, à la préservation des milieux et à leur valorisation, en pilotant, en partenariat avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, l'animation du projet du site RAMSAR, et en étant un partenaire privilégié des collectivités territoriales au service de leurs projets de développement local. Il suivra également les travaux des instances du bassin Seine-Normandie et des différentes commissions locales de l'eau.

En complément, les intitulés de différents postes ou services seront ajustés.

**Évolution de l'organisation** (voir organigramme avant et après réorganisation en PJ1 et 2)

Il est donc créé une Direction de l'action territoriale et de l'hydrologie (DATH) qui comprendra les entités suivantes :

- Une **équipe projet dédiée au chantier de la Bassée**, pilotée par le Directeur adjoint de la Bassée ;
- Un **pôle d'ingénierie pour les Zones d'expansion des crues et d'appui à la maîtrise d'ouvrage**, piloté par la Cheffe du pôle, pour renforcer l'accompagnement à l'émergence de projets de ZEC ;
- Une **équipe d'animateurs des PAPI**, pilotée par le Directeur adjoint des PAPI et de l'animation des territoires, comprenant un pôle dédié au PAPI Seine et Marne Franciliennes. Ce pôle inclura, comme aujourd'hui, l'animation de ce PAPI ainsi que l'appui à la mise en œuvre des actions des PAPI en matière de sensibilisation à la prévention du risque (EPISEINE) et la préparation à la gestion de crise ;
- Le **service hydrologie**, piloté par le Chef du service de l'hydrologie ;
- La **cellule d'accompagnement**, directement rattachée à la direction, en appui, comme aujourd'hui, des collectivités partenaires dans la réalisation des diagnostics de vulnérabilité et les études des systèmes d'endiguement.

Par ailleurs, il est créé le poste de **Directeur de la prospective, chargé des milieux aquatiques**, rattaché à la direction générale.

En conséquence de ces évolutions, la Direction du développement et du secrétariat général est renommée **Direction du secrétariat général**. Ses missions seront recentrées sur la mise en œuvre et le suivi des actions transversales de l'établissement, la coordination et le suivi des instances, le suivi des actes administratifs et les missions d'accueil et de secrétariat.

Par ailleurs, pour des raisons de lisibilité :

- Le poste de Délégué à l'innovation et aux grands projets est renommé **Délégué aux grands projets et à l'innovation**, pour mettre l'accent sur la priorité consacrée au conseil sur le pilotage des grands projets ;
- Le service Gestion et valorisation du patrimoine immobilier, environnemental et biodiversité est renommé service **Gestion et valorisation du patrimoine immobilier et environnemental**, la dimension valorisation de la biodiversité étant avant tout portée au travers du projet RAMSAR.
- Enfin le poste d'Assistante du directeur général des services devient un poste d'**Assistante de la direction générale et de la présidence**.

En conséquence :

- La Direction de l'action territoriale et de l'hydrologie est créée par fusion de la Direction de la Bassée et de l'hydrologie et de la direction de l'appui aux territoires ;
- Le poste de Chef de pôle des zones d'expansion des crues et d'appui à la maîtrise d'ouvrage est ainsi renommé ;
- Le poste de Directeur de l'appui aux territoires est supprimé ;
- Le poste de Directeur de la prospective, chargé des milieux aquatiques est créé ;
- Le poste de Délégué aux grands projets et à l'innovation est ainsi renommé ;
- La Direction du secrétariat général est ainsi renommée ;
- Le service Gestion et valorisation du patrimoine immobilier et environnemental est ainsi renommé ;
- Le poste d'Assistante de la direction générale et de la présidence est ainsi renommé.

Ces évolutions ont été présentées :

- Au comité de direction le 24 janvier ;
- Aux équipes de la Direction de la Bassée et de l'hydrologie d'une part, et de la Direction de l'appui aux territoires d'autre part, au cours de réunions dédiées, le 25 janvier 2024.

L'avis du Comité social territorial a été sollicité les 8 et 14 février 2024 pour la mise en œuvre de cette nouvelle organisation à compter du **8 mars 2024**.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre connaissance.

## DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

**À l'unanimité,**

**DONNE ACTE** à Monsieur le Président de sa communication relative à l'évolution de l'organisation des services de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Le Président,



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

### LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)